

Brigitte DEFER-Philippe MOREL-Michel HENRIOT
Huissiers de Justice Associés
33, Quai Louis Lopicque
88000 EPINAL
Tél : 03.29.56.16.72
Fax : 03.29.55.48.79



PREMIERE EXPEDITION



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Dressé à la demande :

SA BANQUE CIC EST (CIC Est), 31, Rue Jean Wenger-Valentin, 67958 STRASBOURG CEDEX 9, au capital de 225000000 Euros, RCS Strasbourg numéro B. 754 800 712, société anonyme agissant poursuites et diligences de son (ses) représentant(s) légaux

Brigitte **DEFER**
Philippe **MOREL**
Michel **HENRIOT**
Huissiers de Justice associés
33 quai Louis LAPICQUE
88000 EPINAL
Tél. : 03.29.82.53.52
Fax : 03.29.35.25.82
Bureau annexe:
24 rue J.J. Baligan
88100 SAINT-DIE DES VOSGES
Tél : 03.29.56.16.72
Fax : 03.29.55.48.79
defer-morel-henriot@atelca.fr
IBAN: FR5140031000010000332454M41
BIC: CDCGFRPP

Paielement en ligne sécurisé :
<http://morel.gravedefer.cbhuissiers.fr>

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

PREMIERE EXPEDITION



COUT DE L'ACTE (Décret 096-1080 du 12-12-1996)	
Droits fixes art.6 et 7	226.60
Frais de déplacement art.18	7.67
Article 16.1	200.00
clichés	15.00
<hr/>	
Total HT	449.27
TVA à 20%	89.85
Taxe forfaitaire art. 20	11.16
Lettre simple art. 20	5.00
<hr/>	
Total TTC	555.28

Honoraires art16-1
Vacation sur site et rédactionnel

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Dressé le JEUDI DOUZE (12) MARS
DEUX MILLE QUINZE, à 14:00 HEURES

Par l'Huissier de Justice soussigné, associé de la Selarl DEFER - MOREL - HENRIOT, société titulaire d'un office d'Huissier de Justice, avec siège 33 quai Lapicque à 88000 EPINAL et bureau annexe 24 rue Jean Jacques Baligan à 88100 SAINT DIE DES VOSGES,

A la demande :

SA BANQUE CIC EST (CIC Est), 31, Rue Jean Wenger-Valentin, 67958 STRASBOURG CEDEX 9, au capital de 225000000 Euros, RCS Strasbourg numéro B. 754 800 712, société anonyme agissant poursuites et diligences de son (ses) représentant(s) légaux

EXPOSE REQUISITION

La partie requérante m'expose et déclare, par son avocat, Maître Francis KIHL, avocat au barreau d'EPINAL, associé de la SELARL Lorraine Défense & Conseil, 14 Quai Sérot à 88000 EPINAL

Qu'en vertu de la copie exécutoire d'un contrat de prêt passé le 24 février 2006 par Maître VOGELWEITH, alors notaire à RAON L'ETAPE (Vosges), Madame Caroline DILLON et Monsieur Gilles DURAND ont souscrit un prêt de la somme principale de 57000 euros portant intérêts au taux de 3.65%

Qu'en vertu de ce titre, elle a fait délivrer un commandement valant saisie immobilière à Madame [REDACTED] demeurant Résidence du Lac, 1 Rue de la Violette Blanche à CHAMPIGNEULLES (54) et également à Monsieur [REDACTED] demeurant 1B Rue des Arts à THONON LES BAINS (74), par acte séparé respectivement en date du 17/02/2015 – acte de ministère de Maître François VAUTRIN, Huissier de Justice associé à NANCY (54) et acte du ministère de Maître Florian VOISIN, Huissier de Justice associé à THONON LES BAINS (74) en date du 13 février 2015

Que selon les dispositions des articles R 322-1 à R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, un procès-verbal de description de l'immeuble objet de la procédure doit être réalisé

Que le commandement valant saisie informait les requis de l'intervention d'un Huissier aux fins de description de l'immeuble

Que dès lors le procès-verbal peut être établi

DEFERANT A CETTE REQUISITION

J'ai, **Brigitte DEFER**, Huissier de justice associé auprès de la société professionnelle susnommée –
fait les constatations suivantes à **RAON L'ETAPE (Vosges), 10 Rue Wesval**

CONSTATATIONS

Observations préalables

Ayant pu obtenir une adresse mail de Monsieur [REDACTED] ainsi qu'un numéro de portable, j'ai tenté de le joindre mais en vain

En effet selon déclaration de Madame [REDACTED] lors de la délivrance du commandement, elle a indiqué qu'elle n'avait pas connaissance d'une occupation de l'immeuble et qu'il convenait de s'adresser à Monsieur [REDACTED] qui gère le bien ou à l'agence ONP à RAON L'ETAPE (Vosges)

L'agence ONP à RAON L'ETAPE n'existe plus à la suite d'une procédure de liquidation judiciaire de cette agence.

Mes investigations m'ayant permis d'apprendre que l'immeuble comportant deux niveaux était uniquement occupé au rez de chaussée, j'ai pu prendre attache avec la locataire de ce dernier, Madame [REDACTED] qui indique ne pas s'opposer à ma mission, me confirme que le premier étage n'est pas occupé mais en travaux

N'étant cependant pas dépositaire des clés du premier niveau, je requiers par acte séparé en date de ce jour, l'assistance de la Police Municipale de RAON L'ETAPE (Vosges), conformément aux dispositions de l'article L 142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution

La SARL DEDENON-BEAU, serrurier à SAINT DIE DES VOSGES également requise par mes soins

Observations générales

Conformément aux dites dispositions, je procède à la description de l'immeuble sis 10 Rue Wesval à RAON L'ETAPE (Vosges) comprenant :

Une maison d'habitation sise 10 Rue Wesval, cadastrée section A n°289, d'une contenance de 88ca

Comme indiqué dans les commandements des 13 et 17 février 2015

Pour ce faire je suis assisté de :

- Le Chef de Service Michel VOLET, Police Municipale de RAON L'ETAPE (Vosges)
- Monsieur Philippe COLMANT, SARL DEDENON BEAU, serrurier à SAINT

DIE DES VOSGES

Pour procéder à l'ouverture des portes

- Monsieur MANUARDI Emmanuel, AEM à SAINTE MARGUERITE (Vosges), expert en diagnostic immobilier, requis pour l'établissement des différents rapports techniques

A ce descriptif sont ainsi annexés les rapports de cette société, expert en diagnostic immobilier, requis par mon Etude et qui dépose pour être joints au procès-verbal

- Constat amiante
- Plomb
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Certificat de surface

Il convient de préciser que pour le premier étage, il est en travaux, non terminé – pas de tableau électrique fini – il n'existe en outre pas de chauffage, dès lors le diagnostic énergétique ne peut être réalisé comme l'installation électrique, le lot n'est pas alimenté en électricité – les fils sont tirés et amenés mais sans finition de l'installation ni raccord

Il n'y a donc pas de chauffage ni de radiateurs

Pas de gaz pour ce niveau comme aussi dans l'appartement en rez de chaussée

S'agissant des termites, xylophages et mэрule, il n'existe pas actuellement d'arrêté pour le département des Vosges.

La Mairie de RAON L'ETAPE est également interrogée par courrier séparé pour :

- Les renseignements d'urbanisme relatifs aux bines immobiliers bâtis et non bâtis faisant l'objet de la présente procédure
- Le raccordement de l'immeuble au réseau public

Ces renseignements ne sont pas connus au moment du présent constat

L'immeuble ne fait pas l'objet d'une copropriété

Observations sur l'ensemble immobilier et son occupation

L'immeuble comporte :

En rez de chaussée, un appartement de type T2, comprenant une cuisine équipée, salon/séjour, une chambre, salle de bains avec toilettes, actuellement loué à Madame [REDACTED] depuis le 1^{er} aout 2014 pour se terminer le 31 juillet 2017, bail d'une durée de trois ans, suivant contrat sous-seings privés en date du 24 juillet 2014

Le loyer est de 350 euros mensuels – 256 euros réglés par la CAF et 95 euros réglés directement au bailleur – une copie du bail est joint au présent

Au premier étage, un appartement en cours de réalisation, avec un accès outre un espace supposé en l'état recevoir un coin cuisine, un petit dégagement, deux pièces en façade avant, des toilettes et une salle d'eau (en façade gauche) –

Un grenier à l'état brut

Une cave dont l'accès se fait par l'appartement du rez de chaussé et uniquement par celui-ci

Une petite cour commune aux deux niveaux, permettant l'accès aux deux appartements, celui du premier niveau s'effectuant par un escalier

L'immeuble est situé en ville à quelques minutes du centre ville

Il est desservi par la voie dénommée Rue Wesval – petite rue en sens unique –

Il existe des places de stationnement à proximité de l'immeuble mais pas au droit de ce dernier – stationnement gratuit

L'immeuble est situé dans un alignement d'immeubles de part et d'autres – il est mitoyen en partie droite, une petite ruelle séparative avec l'immeuble suivant numéro 12, et en arrière passage du ruisseau dénommé « La Plaine »

En face de l'immeuble, présence également d'un ensemble d'immeubles à usage d'habitation

Il n'y a pas de terrain attenant à l'immeuble – il existe une petite cour en façade avant.

Cet immeuble n'a pas de façade arrière – en effet l'immeuble le précédent, à droite et portant le numéro 8, s'appuie sur lui et vient en retour par l'arrière sur l'immeuble objet du présent – la jonction entre les deux est visible en façade gauche au droit de la petite ruelle – elle se distingue en ce que celle du numéro 8 contient un crépi brut de béton alors que pour celui objet de ce descriptif la façade est brute avec les moellons la constituant parfaitement visibles.

C'est l'immeuble numéro 8 qui donne sur le ruisseau

L'accès audit immeuble numéro est à droite, il est séparé du numéro 10 par un mur – en l'état, il est ignoré c'est si ce mur est mitoyen – en partie supérieure de ce mur, un grillage posé par le locataire de l'appartement du rez de chaussé en raison de la présence d'un chien

L'accès à l'immeuble s'effectue par un petit portail

L'immeuble est ainsi disposé :

Un appartement en rez de chaussée, avec son propre accès en façade droite

Un appartement en cours de réalisation, au premier étage, accès commun depuis la rue puis accès propre par un escalier

Un grenier – accès commun avec le premier niveau

L'appartement en rez de chaussé est doté d'un chauffage électrique

L'appartement au premier niveau est sans chauffage, sans électricité, installation électrique en cours non finie, pas de sanitaire ni d'éléments sanitaires, ni tuyauterie, ni raccordement

Le compteur d'eau est dans la rue, plaque dans le sol le contenant devant l'immeuble, à gauche, pas de sous-compteur dans l'appartement en rez de chaussée mais au premier étage un sous-compteur a été posé

Le compteur électrique du rez de chaussée est individualisé – l'appartement du premier étage laisse supposé la même installation (fils tirés mais tableau non posé, ni fini...)

Toutes les fenêtres ont un châssis PVC double vitrage – elles sont munies de volets de bois plein à lamelles en mauvais état – la cuisine en rez de chaussée, la salle de bains, celle du 1^{er} étage ne dispose pas de volets.

Elles comportent également en façade avant des garde-corps en fer forgé

La façade avant comporte un crépi ancien et usagé – passage de fils électriques à hauteur de celle-ci en partie supérieure (au niveau de la lucarne sur le toit)

Gouttière zinc ancienne, rouillée et une descente des eaux pluviales à gauche de la façade avant (PVC)

Une lucarne sur le toit – correspond au grenier – en très mauvais état quant à la partie la composant, les tuiles (terre cuite) anciennes et usagées, outre une fenêtre châssis bois, simple vitrage également altérée

Le soubassement de la façade avant est faïencé et comporte de la mousse

L'immeuble donne directement sur la voie de circulation – pas de trottoir.

La façade droite, celle de l'accès, présente un bardage métallique entièrement rouillé en partie supérieure ainsi que des plaques de ce bardage en mauvais état et se détachant du mur

A la suite de ce bardage, un crépi peint avec des coulures et de la mousse

Ce crépi est fortement dégradé et altéré à hauteur de la fenêtre de la cuisine du rez de chaussée et sous la dalle d'accès du premier niveau

En effet sous cette dalle, le mur dans la jonction avec elle est humide, décollements de la matière, présence de coulures et de mousse ainsi que de nombreuses taches brunes à hauteur de l'encadrement de la fenêtre de cuisine en rez de chaussée – Madame [REDACTED] m'indique qu'elle en subi les effets dans sa cuisine par temps pluvieux.

Une prise de terre murale tirée à gauche de l'accès de l'appartement du rez de chaussée

Le mur séparatif avec la propriété numéro 8 comporte un crépi en mauvais état et couvert de coulures de mousse

Au sol de la cour, un carrelage

l'accès au premier niveau est réalisé par un escalier carrelé non sécurisé, pas de garde-corps, prenant appui sur un mur – escalier avec coulures de mousse – depuis ce dernier on peut voir l'accès de l'immeuble numéro 8

Devant le premier niveau, en façade droite, présence d'une chape béton donnant dans le vide de l'escalier – aucune rambarde

De l'extérieur, depuis la rue je ne peux voir la toiture et son état – ce dernier est constaté intérieurement depuis le grenier – la toiture comporte donc des tuiles terre cuites, anciennes, il existe des « jours » des manques, les tuiles sont anciennes et usagées, manifestement en mauvais état – pas d'isolation

Présence d'une cheminée en façade droite

Intérieurement le conduit de cette cheminée a été entièrement déposé – cf descriptif partie grenier.

La façade gauche est visible depuis la ruelle entre l'immeuble numéro 10 et le suivant numéro 12 – rappelant que la petite ruelle mène directement au ruisseau passant en arrière des maisons de ce côté de la chaussée

Le mur est brut de moellons en grès, pas de revêtement ni crépi

Pas de rive de toit, il est permis de penser qu'elle a existé compte tenu des éléments en place – mais ce qui est resté est dégradé

Ce mur comporte une importante fissure après l'arrête du mur

Le mur de l'immeuble numéro 8 prend appui sur cette façade gauche – en retour – ce dernier est entretenu, il présente une rive de toit en zinc

Si le toit ne dispose pas d'une isolation, les deux appartements quant à eux sont isolés.

- **Description des lieux**

APPARTEMENT 1^{er} étage

Accès par escalier depuis la cour

Devant ce niveau, une dalle béton sans garde-corps

Une ancienne porte d'accès bois et vitrage, extérieurement barres de protection en fer forgé – gaine électrique avec fils nus dans le montant gauche extérieur de cette porte, avec un trou au droit de cette gaine tirée – intérieurement on retrouve cette gaine et les fils

Une fois cette ancienne porte franchie, présence d'une porte PVC avec imposte vitrée en arrondie menant à l'appartement en cours de travaux

A droite de l'ancienne, porte, une autre porte d'accès, bois état brut, en cours de pose et donnant sur un escalier de bois brut permettant l'accès au grenier

Cf clichés 1&2 – 30 et 31

Début de pose du tableau électrique mais sans ce dernier, fils et gaines tirés mais pas de raccordement ni de branchement – présence d'un compteur et disjoncteur mais non en fonction

Comme dit ci-avant, le DPE et l'état de l'installation intérieure d'électricité ne peuvent être faits

Cet appartement a fait l'objet de travaux mais n'est pas terminé – il n'est pas doté de chauffage, ni de toilettes comme aussi d'une salle de bains/et ou d'eau

Il est cependant isolé – laine de verre et placo

- **Entrée/dégagement**

Plafond placo peint

Installation électrique en cours (points lumineux et prises)

Murs placo avec peinture

Pas de plinthe

Plancher au sol brut

La situation actuelle laisse supposer qu'un espace cuisine pourrait être prévu au droit de cette entrée/dégagement

Une petite fenêtre PVC double vitrage à gauche du compteur électrique

Le dégagement est constitué de même façon que l'entrée

Il permet l'accès aux deux pièces en façade avant, à l'espace devant contenir les sanitaires et une pièce en façade gauche destinée à recevoir la salle de bains et/ou d'eau

Cf clichés 3 à 7

- **Pièce**

La première en façade avant

Un accès – porte non positionnée mais présente (adossée sur mur)

Plafond avec placo peint

Murs placo peint

Pas de plinthes

Plancher brut au sol

Pas de chauffage

Electricité en cours non terminée

Une fenêtre châssis PVC double vitrage neuve avec volets de bois plein à lamelles peints, en mauvais état

Cf clichés 8 & 9

- **Pièce à la suite**

En façade avant

Une porte d'accès prévue mais non positionnée –

Plafond avec placo peint

Murs avec placo peint

Pas de plinthes

Plancher brut au sol

Electricité en cours non terminée (gaines et fils tirés)

Une fenêtre châssis PVC double vitrage neuve- volets bois peints à lamelles, en mauvais état

Cf clichés 10 & 11

- **Espace toilettes**

Ouvert sur le dégagement – au fond de ce dernier

Permet de remarquer la pose d'un mécanisme attaché à un toilette suspendu – travail non fini, aucun raccordement

Plafond avec un placo peint

Murs avec placo peint

Pas de plinthes

Plancher brut au sol

Présence d'une porte – non positionnée

Cf cliché 12

- **Pièce en façade gauche**

Son aspect actuel laissé supposer qu'elle est destinée à usage de salle de bains et /ou d'eau

Présence d'un cumulus non raccordé ni branché et également de tuyauterie et d'un compteur d'eau

Espace ouvert sur dégagement

Electricité non terminée (fils tirés mais à nu)

Placo peint aux plafond et murs

Pas de plinthes

Plancher brut au sol

Une fenêtre châssis PVC neuve vitrage translucide sans volet

Une installation pour VMC ni posée ni achevée

Cf clichés 13 à 18

GRENIER

Accès depuis le premier étage

Une porte de bois état brut puis un escalier bois brut sans garde-corps

En début d'accès, le mur non terminé permet de remarquer l'isolation de l'appartement du 1^{er} étage

En début d'escalier, début de pose de placo

Cf clichés 19 & 20

Le grenier est à l'état brut sans isolation tant à hauteur de la toiture que du plancher

Manifestement, il devait exister une chambre dans ce grenier, en effet en façade droite présence sur le mur d'un papier peint ancien et d'une fenêtre – en outre il existe en façade avant une lucarne

Espace à l'état brut- permet de remarquer les murs en moellons, un plancher en mauvais état

Les tuiles sont en terre cuite anciennes et usagé comme aussi le bois de la charpente

Présence de tuiles de verre sur cette toiture – des jours sont également visibles ainsi que des tuiles cassées

Le conduit de cheminée a été déposé

en façade droite, une fenêtre châssis PVC neuve – pas de volet

Il existe une ancienne lucarne donnant en façade avant, le bois au droit de celle-ci est en mauvais état intérieurement, ancien et usagé avec des traces de coulures – une ancienne fenêtre châssis bois et simple vitrage en mauvais état

Ce grenier n'est pas doté d'électricité

Cf clichés 21 à 29

Accès extérieur à ce grenier

Cf clichés 30 & 31

APPARTEMENT EN REZ DE CHAUSSE

Actuellement loué – de type F2, avec entrée/dégagement, cuisine équipée, séjour, une chambre, salle d'eau avec toilettes

Le chauffage est de type électrique- production d'eau chaude par cumulus

Accès en façade droite de l'immeuble

Cet appartement donne sur la façade avant – la salle d'eau étant en façade gauche (sur ruelle)

Il est isolé

- Entrée/dégagement

Une porte d'accès PVC avec imposte vitrée – vitrage translucide

Dessert l'ensemble des pièces constituant cet appartement

Placo peint au plafond

Plinthes et sol carrelés

Tableau électrique avec fusibles, compteur et disjoncteur

Un point lumineux plafond

Pas de radiateur

Cf clichés 41 à 44

- Séjour

En façade avant

Accès ouvert depuis le dégagement

Peinture au plafond

peinture sur murs

Plinthes bois stratifié

Sol plancher stratifié

Un radiateur électrique

Une fenêtre châssis PVC double vitrage, volets bois extérieur à lamelles, tablette peint intérieure, extérieurement une rambarde fer forgé

Un point lumineux plafond

Cf clichés 45 à 47

Depuis ce séjour on accède à la chambre par une porte d'accès de bois plein peinte

- **Chambre**

En façade avant

Peinture au plafond

Peinture aux murs

Plinthes bois stratifié

Sol plancher stratifié – à noter un affaissement au droit de l'accès

Un radiateur électrique

Une fenêtre châssis PVC double vitrage avec volets de bois à lamelles, un garde-corps fer forgé, tablette intérieure bois peint

Un point lumineux plafond

Cf clichés 47 – 48 & 49

- **Cuisine**

En façade droite

Donne sur la petite cour de cet immeuble

Accès ouvert depuis le dégagement

Peinture aux plafond et murs

Carrelage mural au droit du mobilier de cuisine et de l'évier

Plinthes et sol carrelés

Un radiateur électrique

3 spots plafond à hauteur de l'accès

Un point lumineux plafond

Une fenêtre châssis PVC double vitrage sans volet

Mobilier de cuisine bois mélaminé avec également une hotte (sans marque apparente), une plaque de cuisson quatre feux induction (également sans marque apparente) et un four de marque INDESIT

Une bouche VMC – fonctionne

Un évier un bac inox avec paillasse robinet mitigeur

Cf clichés 50 à 53

- **Placard**

A la suite de la cuisine – accès par le dégagement

Contient le bloc de la VMC

Une porte d'accès de bois plein peinte

Placo peint aux plafond et murs

Espace sans lumière

Présence de quelques marches d'un ancien escalier (ce dernier coupé – paraît être un ancien accès au premier étage)

Cf clichés 54 & 55

- **Salle d'eau/toilettes**

Un accès ouvert depuis le dégagement et également un accès par une porte de bois plein (donne sur la partie de cette pièce contenant le cumulus)

L'accès à la cave s'effectue par cet espace

Peinture sur placo aux plafond et murs

Plinthes et sol carrelés

Un point pour machine à laver le linge

Un meuble de salle de bains comportant un lavabo une vasque robinet mitigeur sur meuble deux portes bois laqué blanc- en partie supérieure une glace et un spot

Un toilette avec cuvette à l'anglaise, siège et abattant, effet d'eau à dossier, système économique

Une fenêtre châssis PVC double vitrage verre translucide, tablette peinte, pas de volets- tablette intérieure bois peinte

un radiateur sèche-serviette

Une grille d'aération sous la fenêtre

Un cumulus 200 litres

Une cabine de douche en ¼ de cercle, receveur acrylique, toit avec douche, colonne centrale avec buses

Un point lumineux plafond

Une porte d'accès sur couloir à la suite du cumulus

Présence également d'un petit lavabo une vasque faïence blanche avec robinet mitigeur (à gauche de la cabine de douche)

Une bouche VMC

Un accès à la cave – porte de bois plein peinte

Cf clichés 56 à 62

- **Cave**

Seul accès par l'appartement du rez de chaussée

Début d'isolation et pose de placo à hauteur de l'escalier d'accès

Escalier marches en grès

Cave voutée – sol terre battue

Est alimentée en électricité

Cf clichés 63 à 66

Les clichés 67 à 71 représentent la façade avant de l'immeuble

La façade droite se situe sur les clichés 72 à 74

L'accès à cet immeuble cf cliché 75

Le soubassement de la façade avant est contenu sur le cliché 76

La ruelle et la façade gauche de l'immeuble sont présentes sur les clichés 77 à 81

L'aspect de la rue dans laquelle se situe l'immeuble est révèlé par le cliché 82

L'accès au premier étage se trouve sur les clichés 30 & 31

Accès à l'immeuble depuis la rue et la cour sont situés sur les clichés 32 à 34

L'état de la cour et des murs notamment à hauteur de l'appartement en rez de chaussée est contenu sur les clichés 35 à 39

Etat de la prise de terre extérieure sur cliché 40

Les photographies prises par l'Huissier instrumentaire sont imprimées en couleur, sur papier ordinaire et jointes au procès-verbal de constat

Sont également joints au constat

- Un plan cadastral
- L'état des risques naturels et technologiques
- séisme

CLOTURE

Et ma mission terminée, je me suis retiré.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès verbal de constat en deux originaux dont le premier pour être mis au rang des minutes de l'étude de l'Huissier de justice soussigné et le second pour être remis à la partie requérante pour servir et valoir ce que de droit.



Me Brigitte DEFER

Huissier de Justice associée

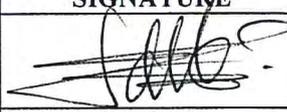
REFERENCE A RAPPELER :

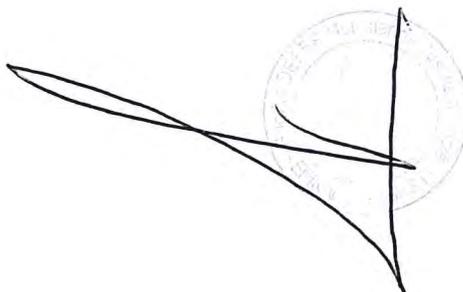
D150371

CIC EST
DILLON/DURAND

N°: 1067463
BG / EX320

LISTE DES PERSONNES AYANT ASSISTE A L'OUVERTURE

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
ALVOSTI	Nickel	chef de service Police Municipale de Dornot	
COLMANT	Philippe	Serrurier - SARL DEDENON-BEAU à SAINT DIE DES VOSGES	



SELARL DEFER MOREL HENRIOT

De: SELARL DEFER MOREL HENRIOT <morel-defer@wanadoo.fr>
Envoyé: mercredi 4 mars 2015 10:40
À: [REDACTED]
Objet: IMMEUBLE 10, Rue Wesval à RAON L'ETAPE 88110

Importance: Haute

Monsieur

J'ai tenté de vous joindre au téléphone

Vous avez été destinataire d'un commandement valant saisie le 13/02/2015 délivré à la requête du CIC EST par la SCP Patrick REY et Florian VOISIN

Ce commandement concerne l'immeuble de RAON L'ETAPE, situé 10 Rue Wesval

En page 4 dudit commandement, il est indiqué « l'huissier de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble »

J'ai donc reçu mandat par l'avocat du CIC EST de procéder audit procès-verbal

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir prendre attache avec moi soit par mail soit par téléphone afin de convenir des modalités de cette mission – vous précisant à toutes fins utiles, qu'à défaut les dispositions légales en cette matière m'autorise à procéder à une ouverture « forcée »

Un contact au reçu de ce mail m'obligerait

Dans l'attente

Salutations

B.DEFER
Huissier de Justice à SAINT DIE DES VOSGES – 03.29.56.16.72

SELARL DEFER MOREL HENRIOT

De: SELARL DEFER MOREL HENRIOT <morel-defer@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 13 mars 2015 18:11
À: [REDACTED]
Objet: IMMEUBLE 10 RUE WESVAL à RAON L'ETAPE
Importance: Haute

Monsieur

Je fais suite à mon mail en date du 4 mars dernier resté sauf erreur ou omission de ma part sans réponse

Je vous indique que je suis intervenue le 12 mars 2015 en présence de la Police Municipale de RAON L'ETAPE et d'un serrurier aux fins de pénétrer à hauteur du 1^{er} étage de l'immeuble sis 10 Rue de Wesval à RAON L'ETAPE

La serrure ayant été changée je vous indique que les clés sont détenues en mon Etude

Salutations

B.DEFER
Huissier de Justice associé

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES

Photo 1 :
PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
IMMEUBLE SIS RAON L'ETAPE (Vosges) -
10 Rue de Wesval
le 12 mars 2015

accès appartement 1er étage

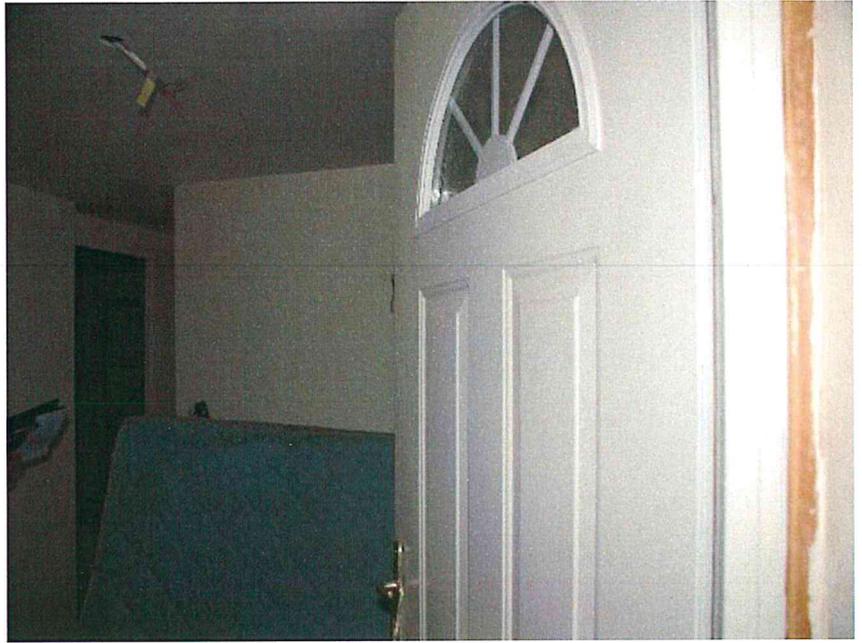


Photo 2 :

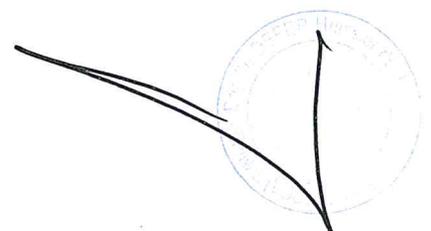
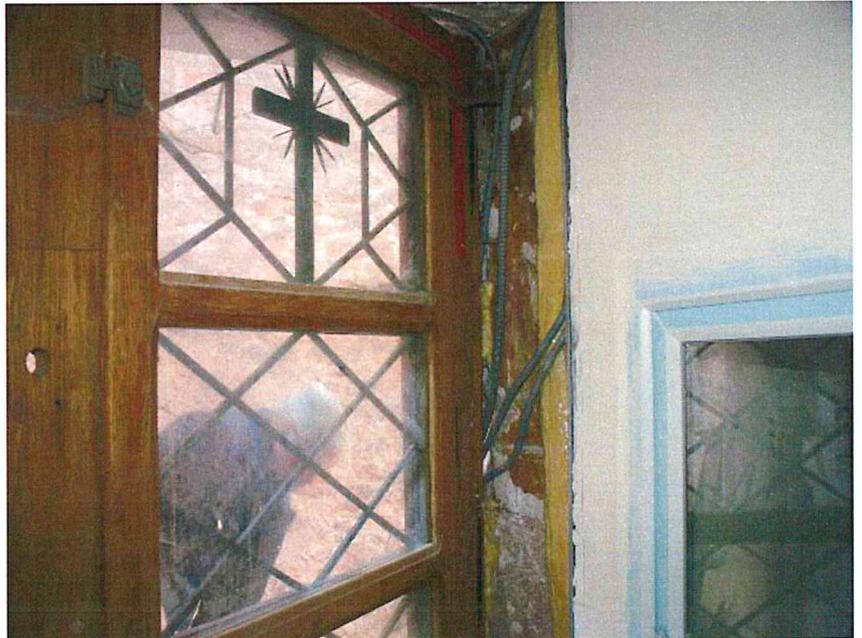


Photo 3 :

installation électrique à hauteur de cet
appartement du premier étage

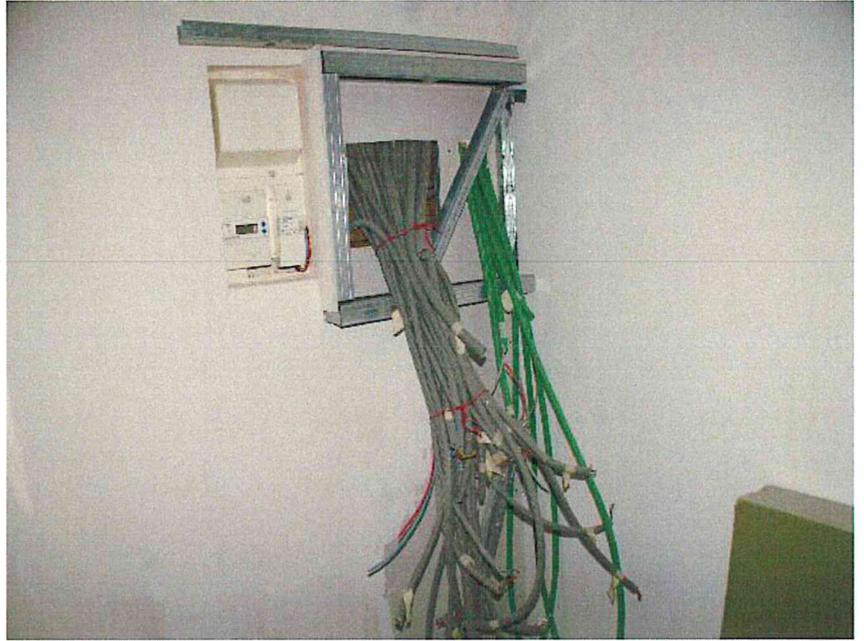


Photo 4 :

dégagement

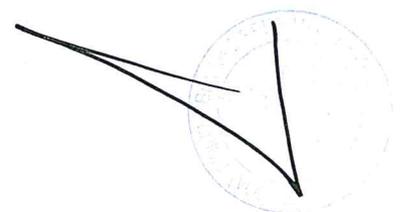


Photo 5 :



Photo 6 :

depuis ce dégagement accès aux autres pièces

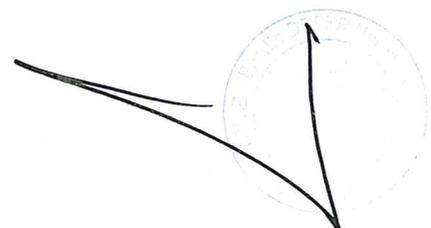
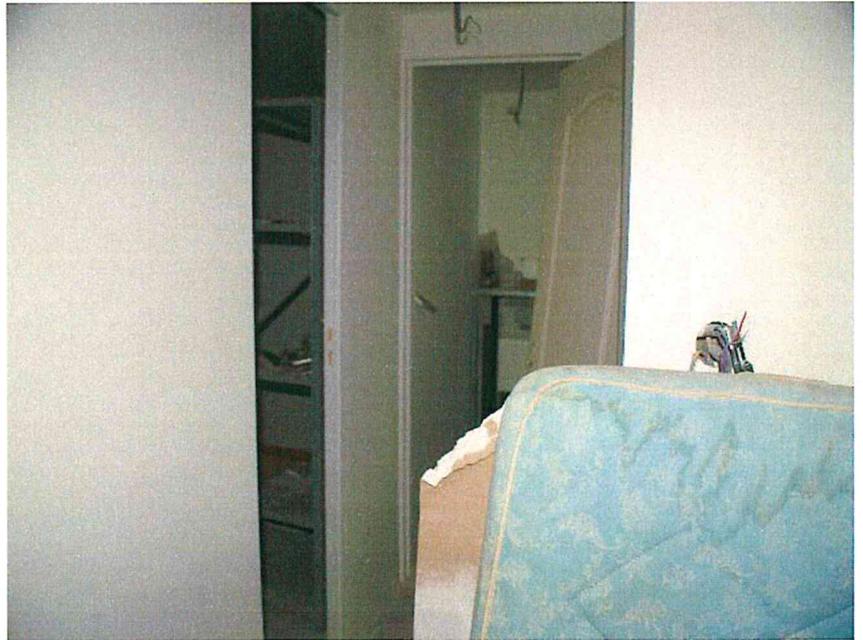


Photo 7 :

électricité dans ce dégagement



Photo 8 :

pièce en façade avant - la première

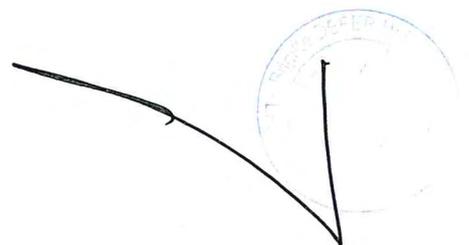
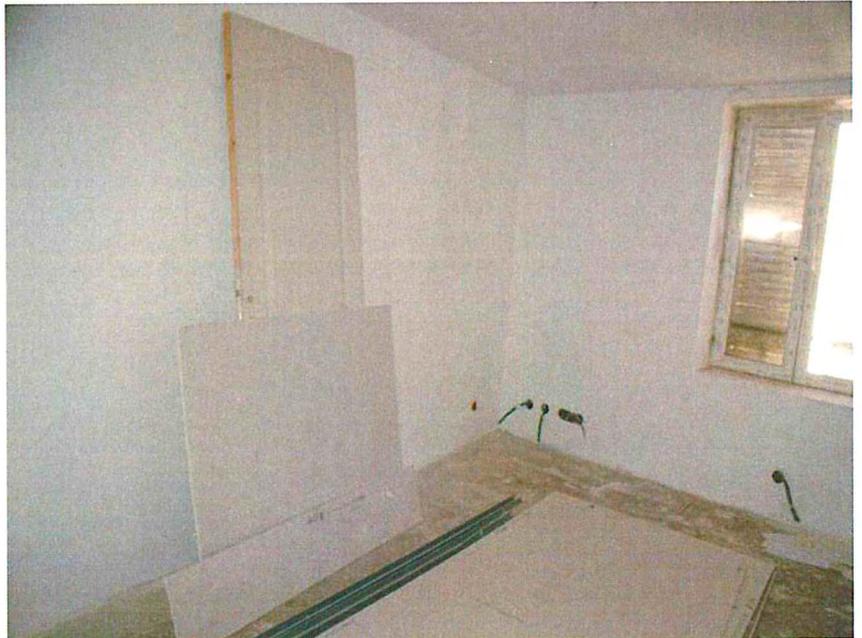


Photo 9 :

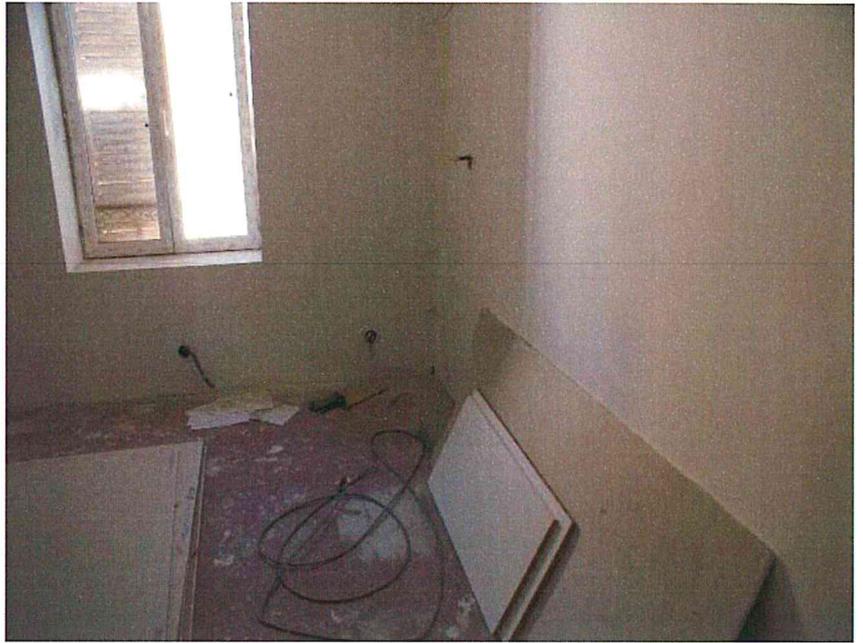


Photo 10 :

seconde pièce en façade avant



A handwritten signature in black ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or a reference number.

Photo 11 :

installation électrique dans cette pièce



Photo 12 :

espace devant contenir les toilettes
mécanisme mural posé mais non terminé

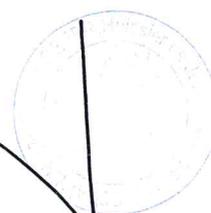


Photo 13 :

installation électrique dans espace arrière à destination de salle d'eau



Photo 14 :

branchement dans cet espace salle d'eau

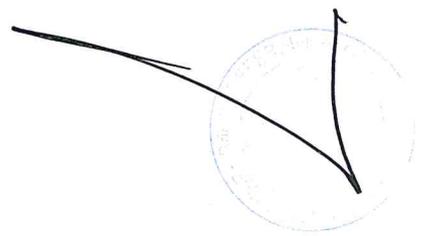


Photo 15 :

début de pose d'une VMC dans ce même espace



Photo 16 :

aspect de cet espace

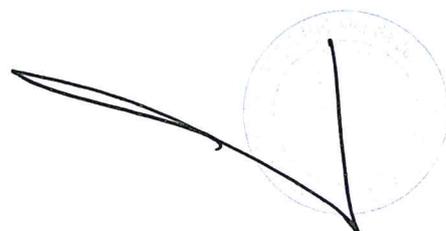


Photo 17 :

cumulus posé non raccordé



Photo 18 :

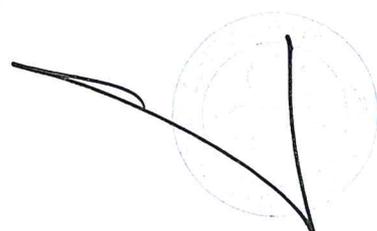


Photo 19 :

accès au grenier depuis ce premier niveau
d'immeuble

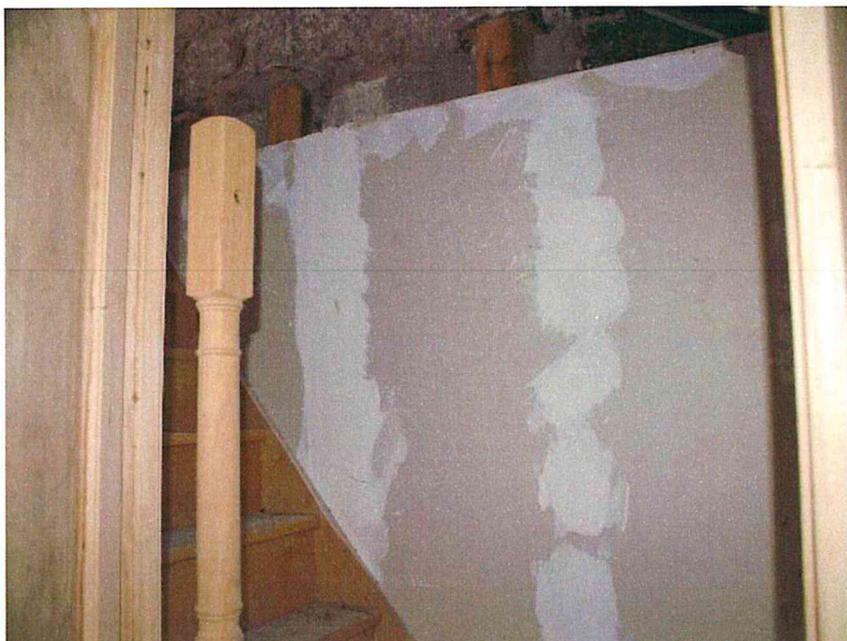


Photo 20 :

escalier

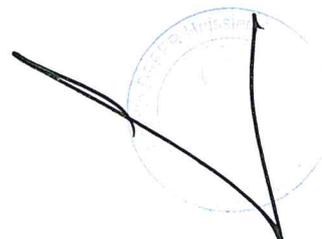
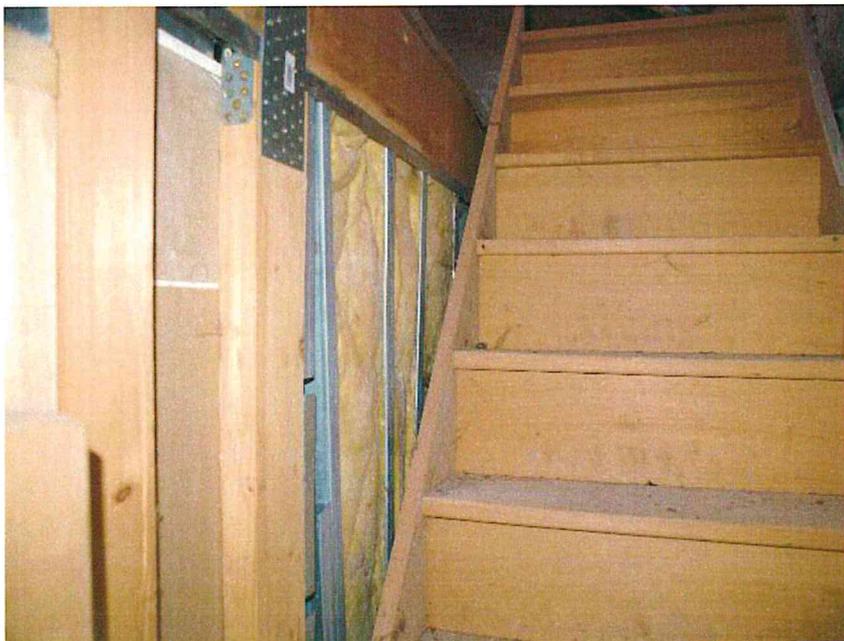


Photo 21 :

grenier



Photo 22 :

toiture

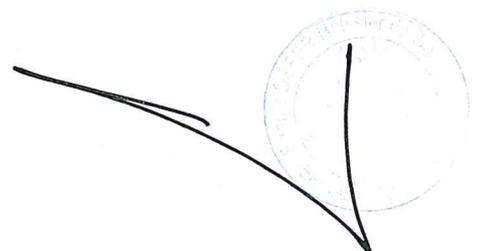


Photo 23 :

ancien conduit de cheminée déposé



Photo 24 :

toiture intérieurement et charpente



Photo 25 :



Photo 26 :

lucarne à hauteur de ce grenier

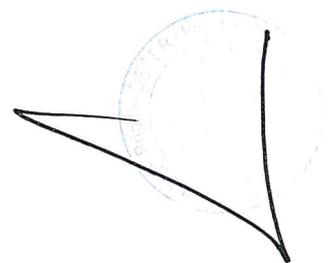


Photo 27 :

aspect du grenier



Photo 28 :

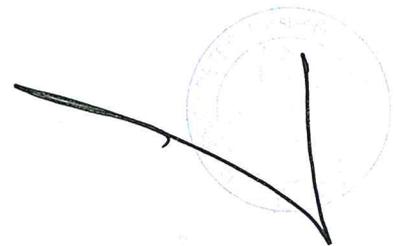
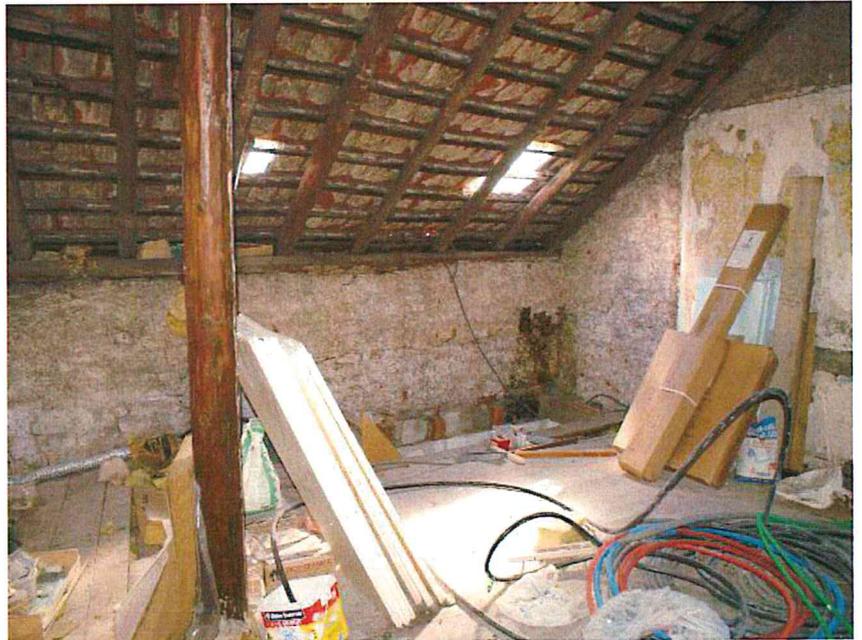


Photo 29 :



Photo 30 :

accès extérieur au premier étage

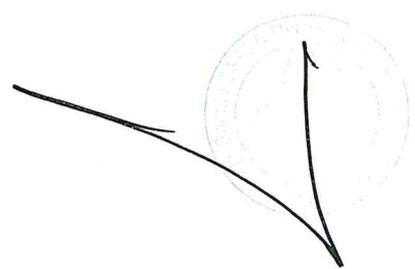


Photo 31 :

électricité extérieure à hauteur de cet accès

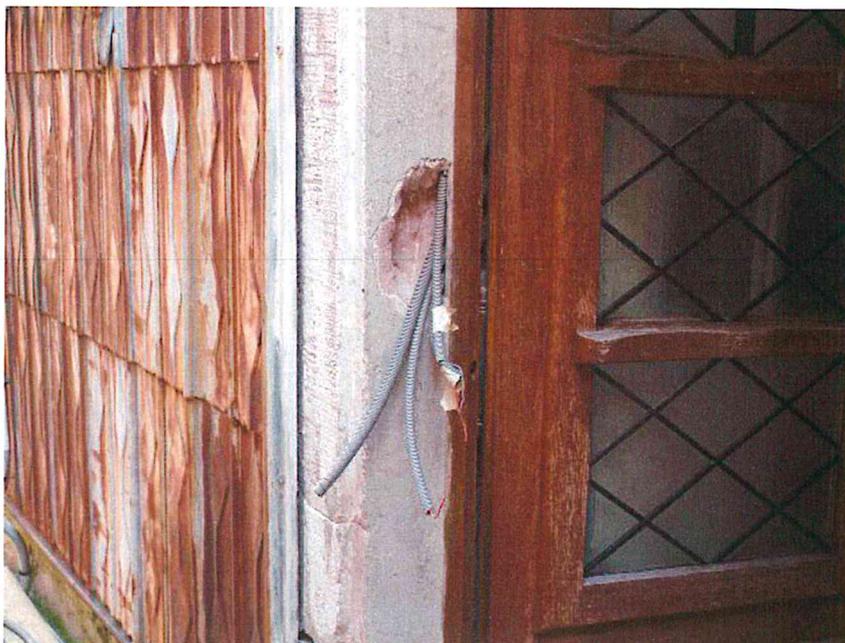


Photo 32 :

accès à l'immeuble depuis la rue-

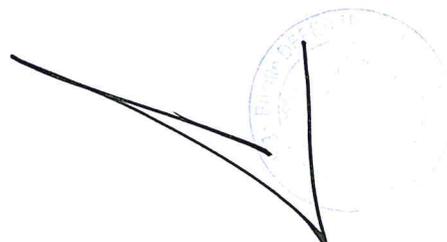


Photo 33 :

cour intérieure et escalier accès 1er étage



Photo 34 :

escalier 1er étage

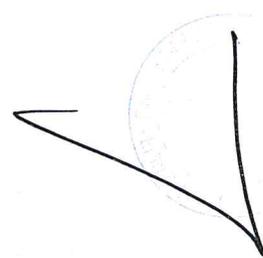
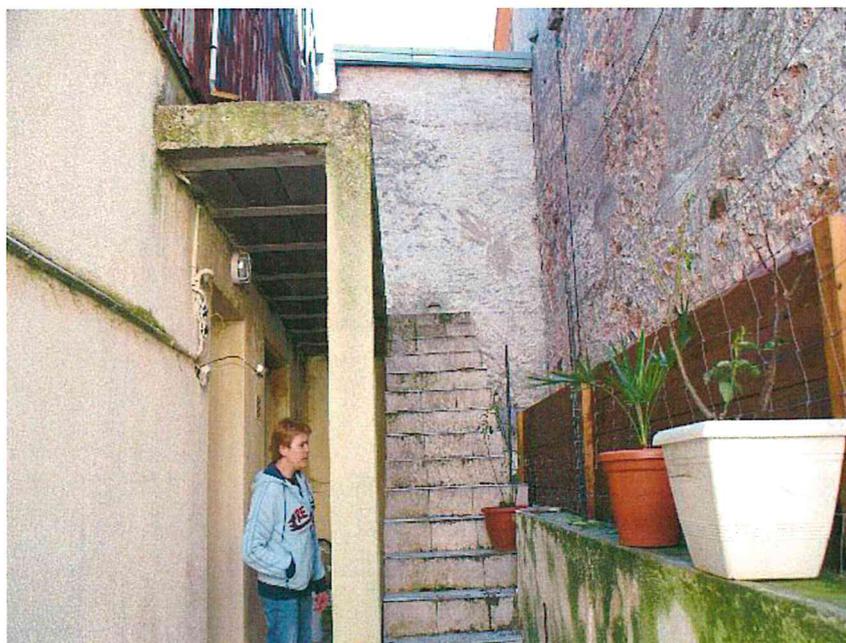


Photo 35 :

accès appartement en rez de chaussée



Photo 36 :

murs immeuble dans la jonction avec le 1er niveau à hauteur de la dalle réalisée devant ledit 1er niveau



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or a reference number.

Photo 37 :

état des murs sous cette dalle



Photo 38 :

idem à hauteur de la fenêtre de cuisine de l'appartement du rez de chaussée

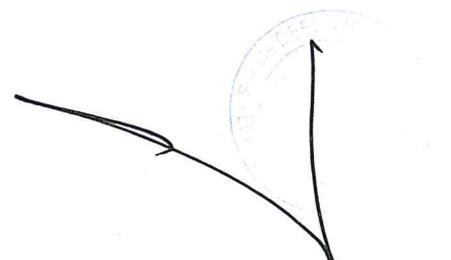


Photo 39 :



Photo 40 :

prise de terre extérieure à l'appartement du rez de chaussée



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.

Photo 41 :

porte accès appartement du rez de chaussée



Photo 42 :

entrée dégagement de cet appartement

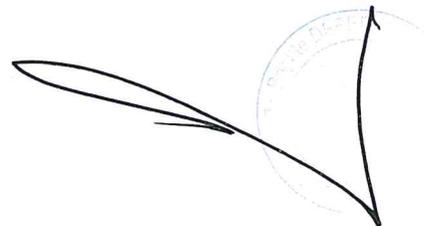


Photo 43 :

tableau électrique



Photo 44 :

dégagement



Photo 45 :

séjour en façade avant



Photo 46 :

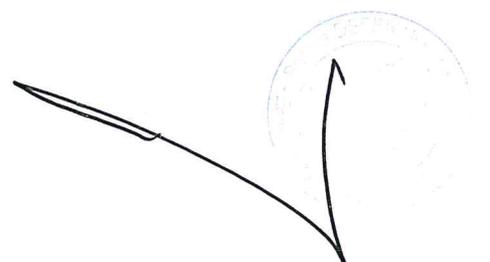
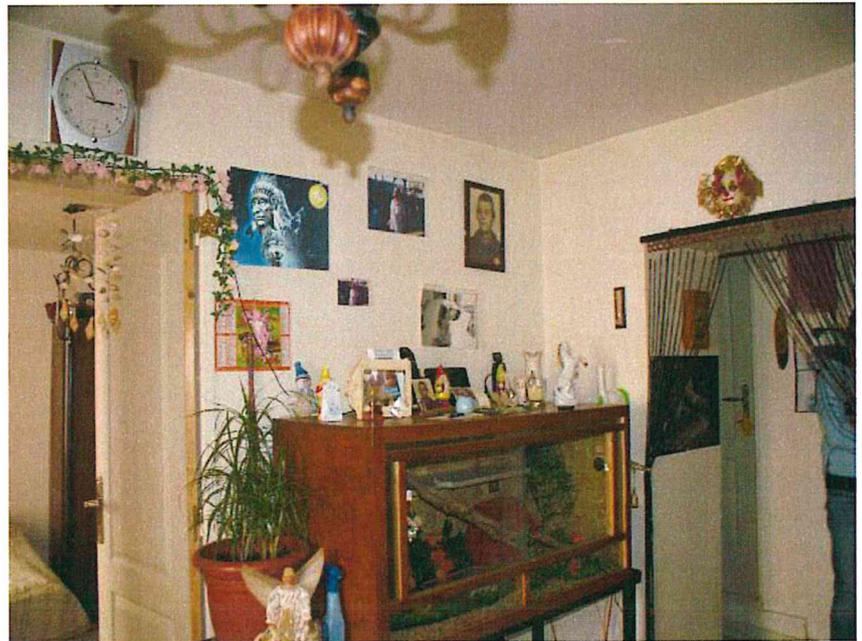


Photo 47 :

séjour en façade avant et accès à la chambre également en façade avant



Photo 48 :

chambre en façade avant

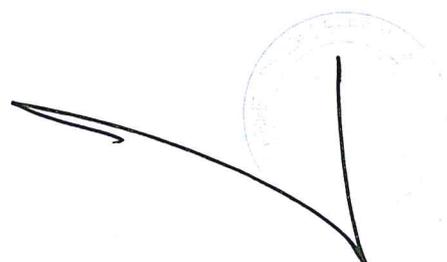


Photo 49 :



Photo 50 :

cuisine

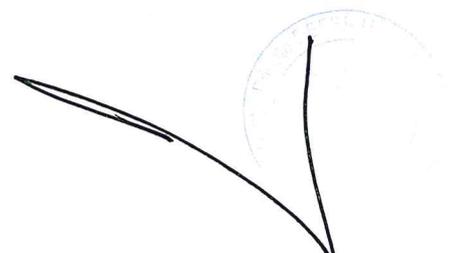


Photo 51 :



Photo 52 :

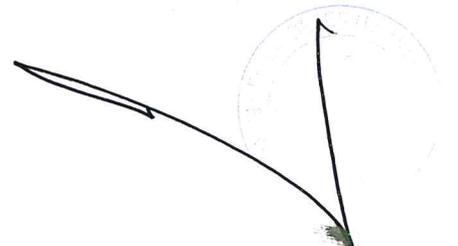


Photo 53 :

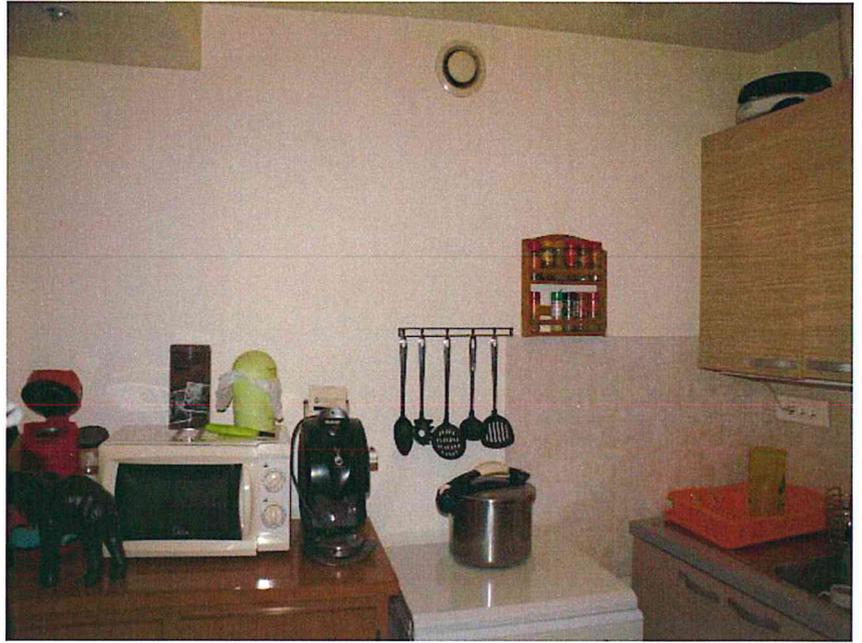


Photo 54 :

petit placard contenant le bloc VMC

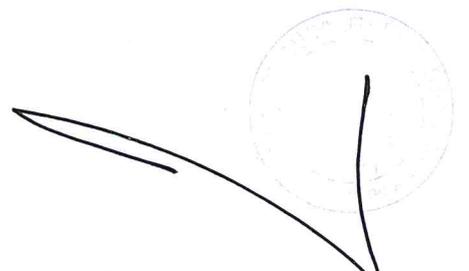


Photo 55 :



Photo 56 :

accès à la salle de bains

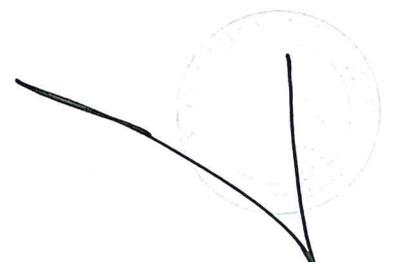


Photo 57 :

salle de bains



Photo 58 :

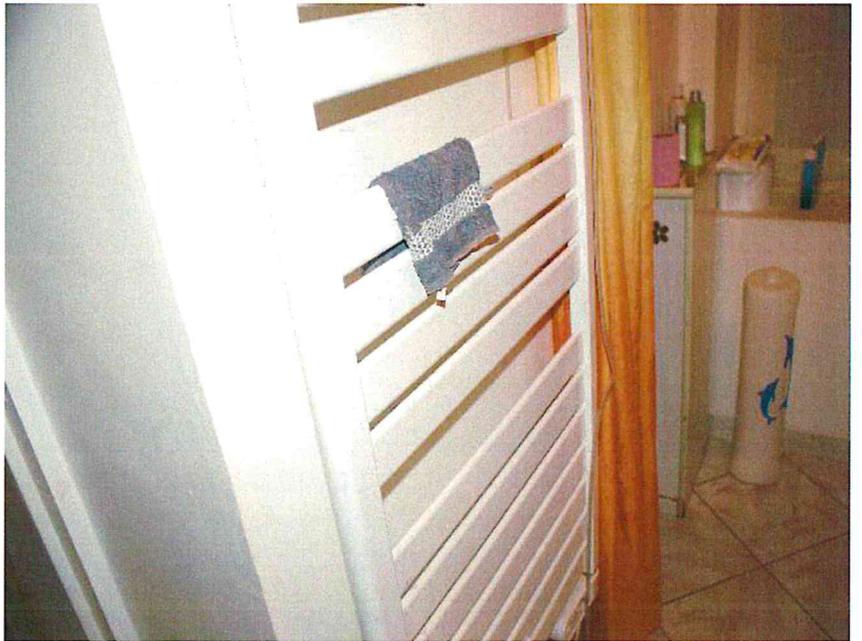


Photo 59 :



Photo 60 :

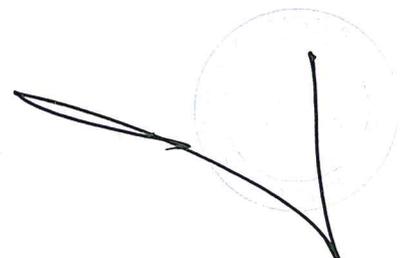


Photo 61 :



Photo 62 :

accès à la cave depuis cette salle de bains

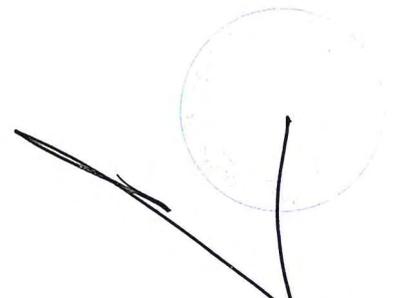


Photo 63 :

accès cave



Photo 64 :

escalier cave

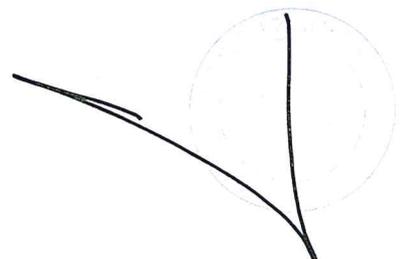


Photo 65 :

cave

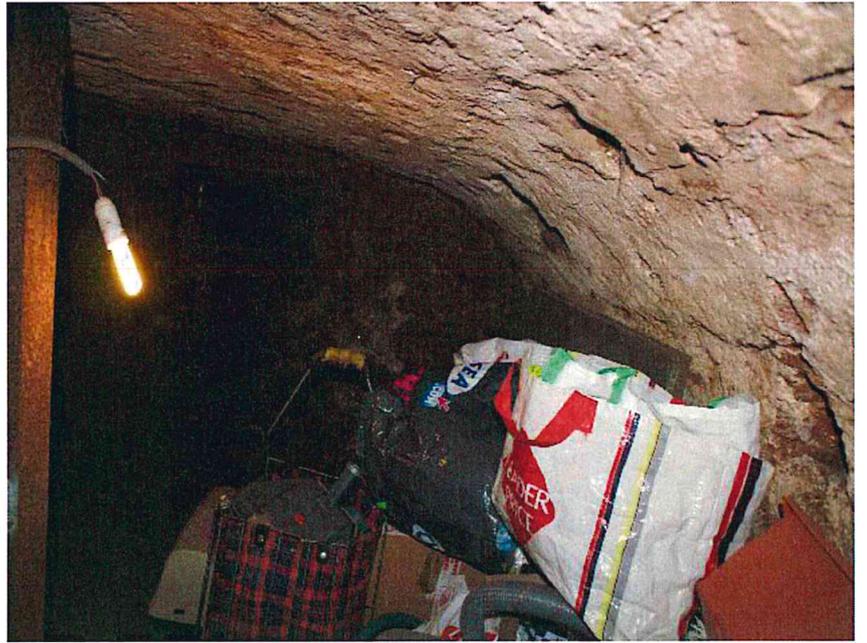


Photo 66 :

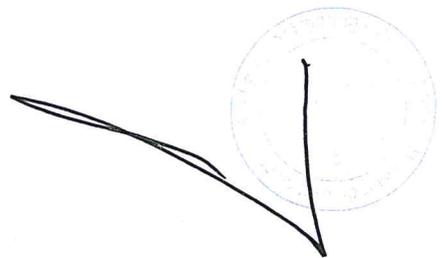
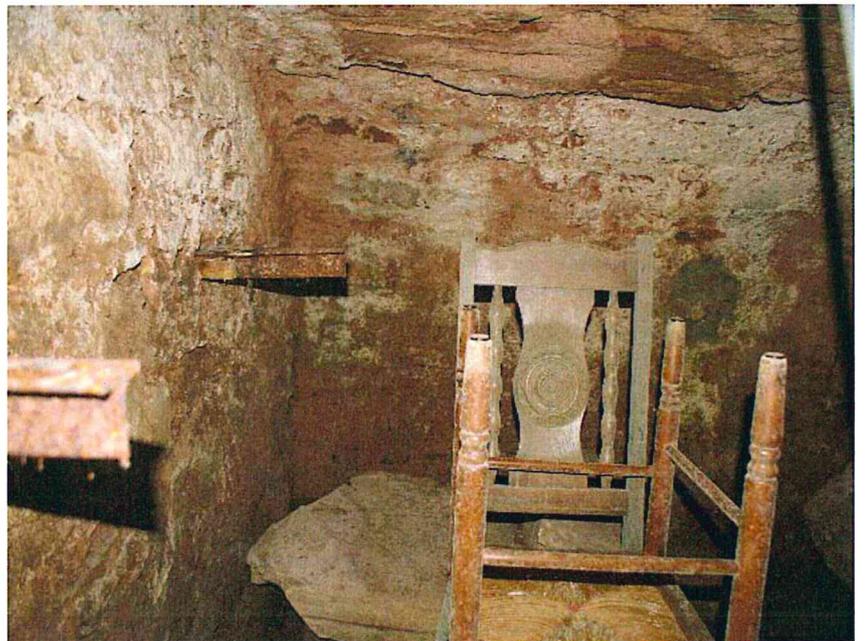


Photo 67 :

façade avant



Photo 68 :

lucarne

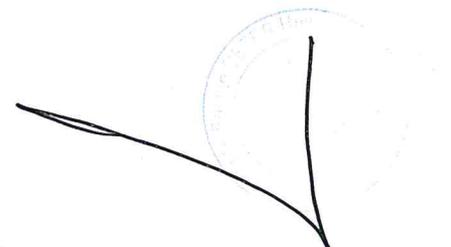


Photo 69 :

état des volets en façade avant

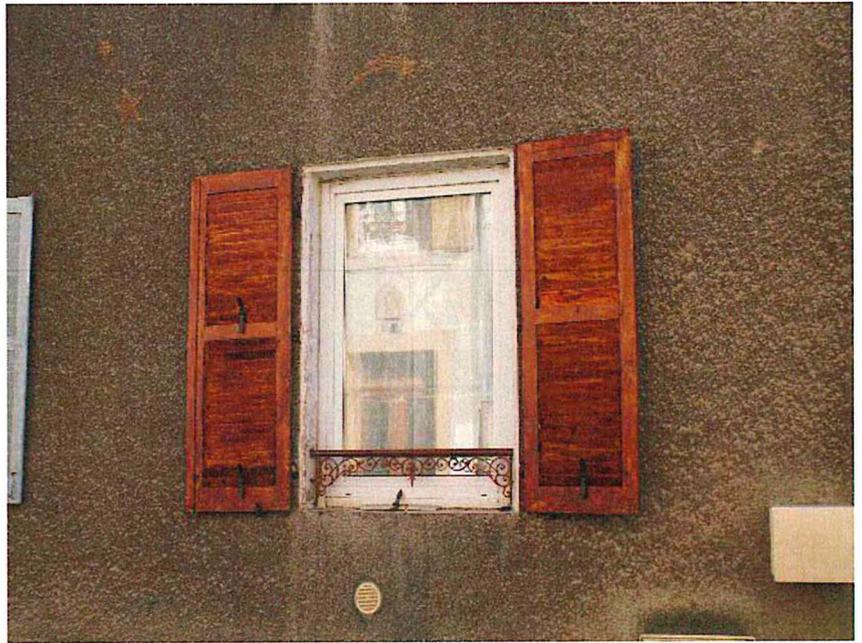


Photo 70 :

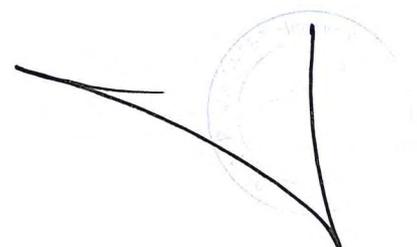
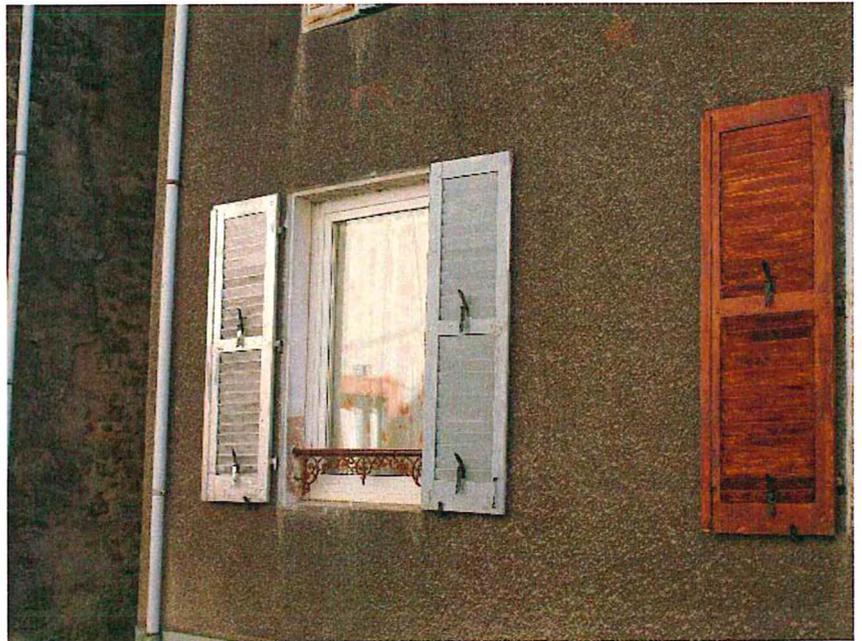


Photo 71 :

état des volets en façade avant premier niveau

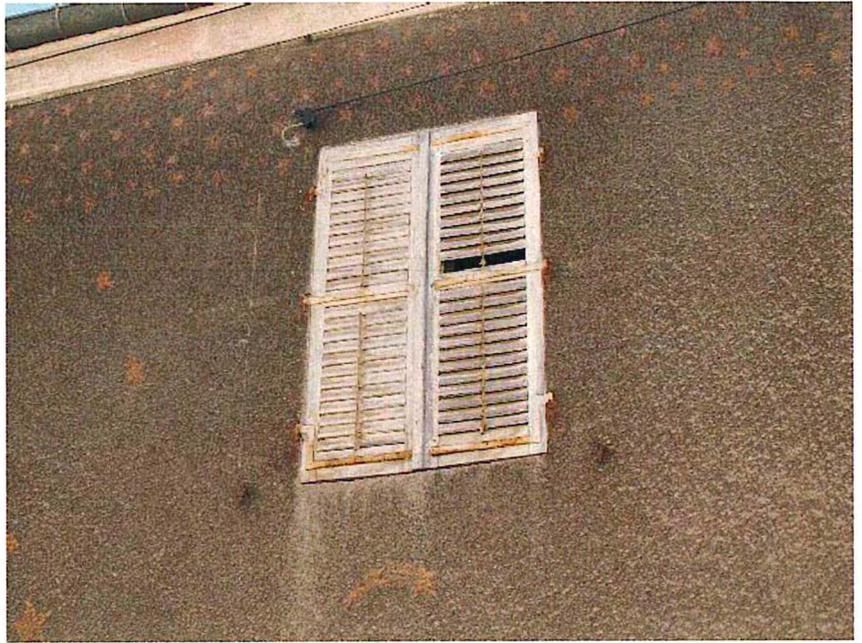


Photo 72 :

façade droite

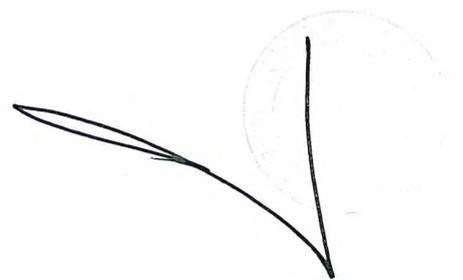
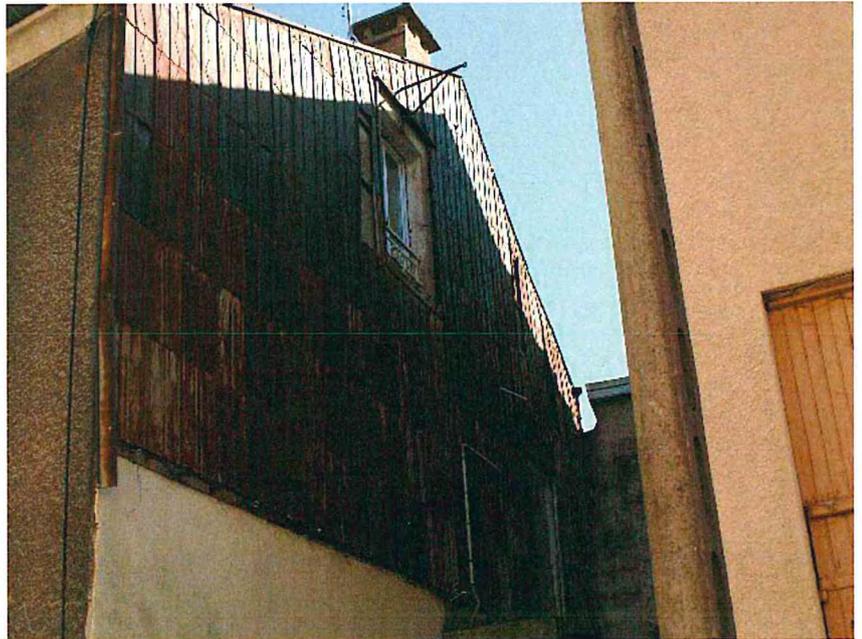
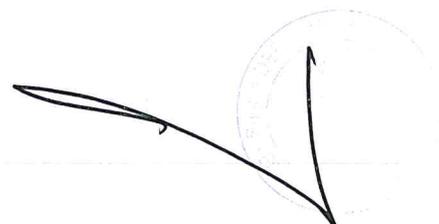


Photo 73 :



Photo 74 :

cheminée sur toit au droit de la façade droite



oto 75 :

cès immeuble depuis la rue - à droite accès
un autre immeuble (le numéro 8)



Photo 76 :

soubassement façade avant

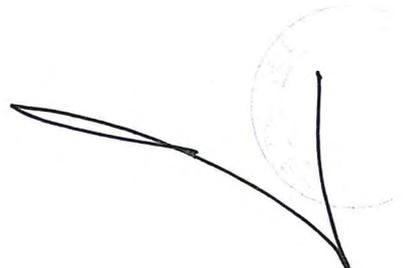
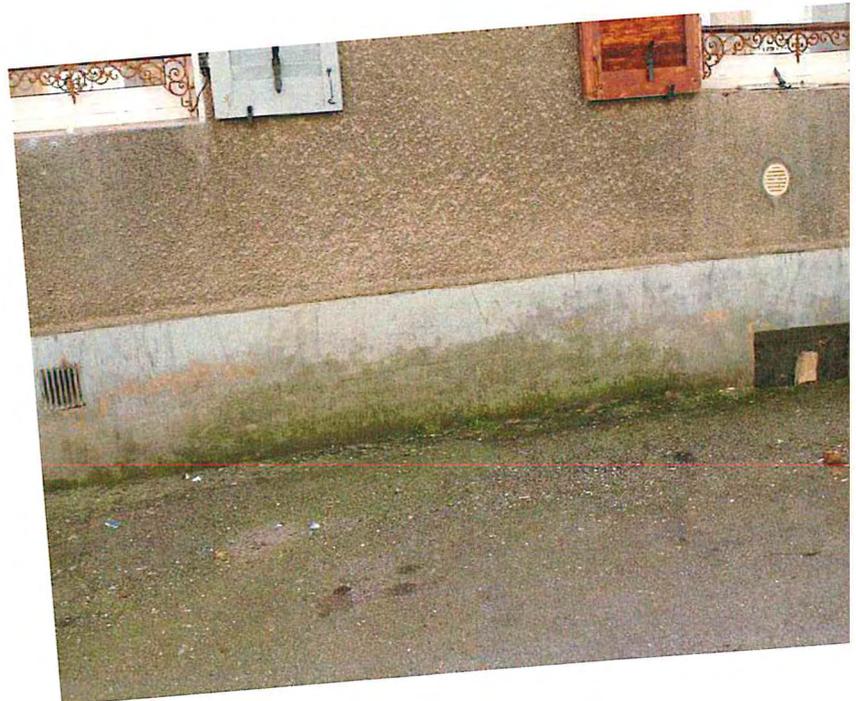


Photo 77 :

ruelle entre l'immeuble numéro 10 et le suivant
numéro 12

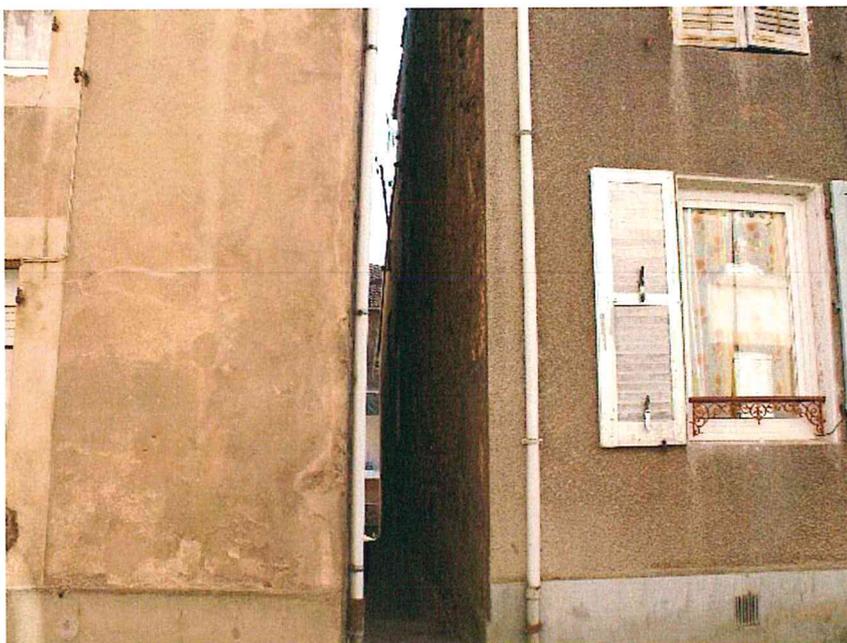


Photo 78 :

façade gauche de l'immeuble partie
supérieure

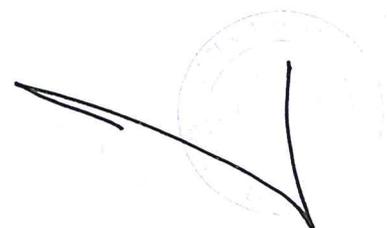
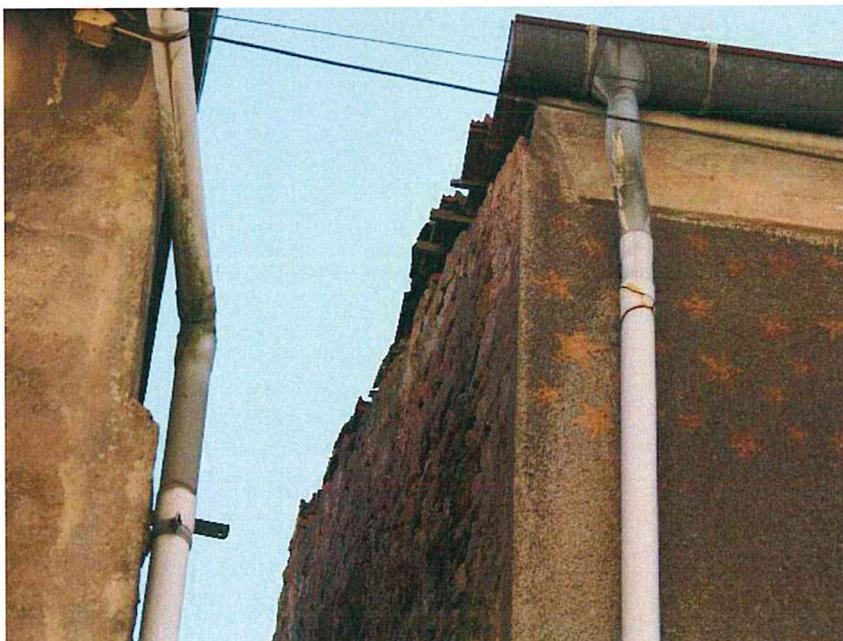


Photo 79 :

façade gauche de l'immeuble numéro 8 - cet
immeuble touche le numéro 10 (dans la
ruelle)

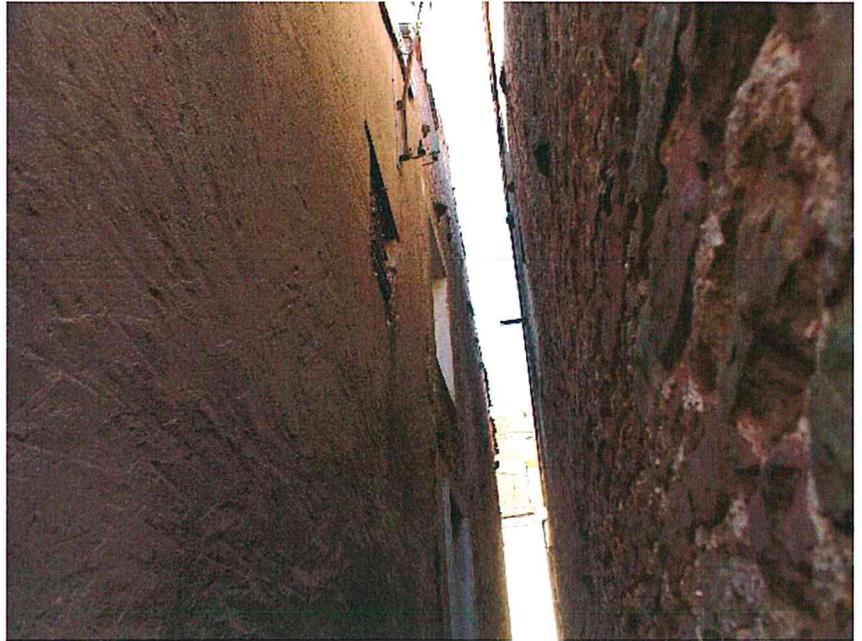


Photo 80 :

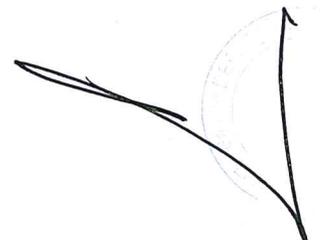
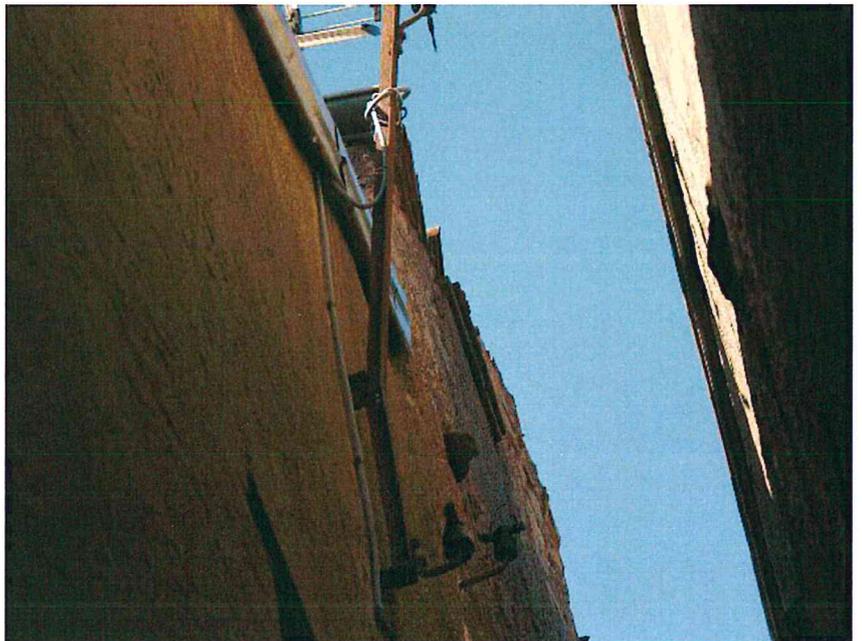


Photo 81 :

jonction entre les deux façades - sur le cliché les fenêtres concernent l'immeuble numéro 10

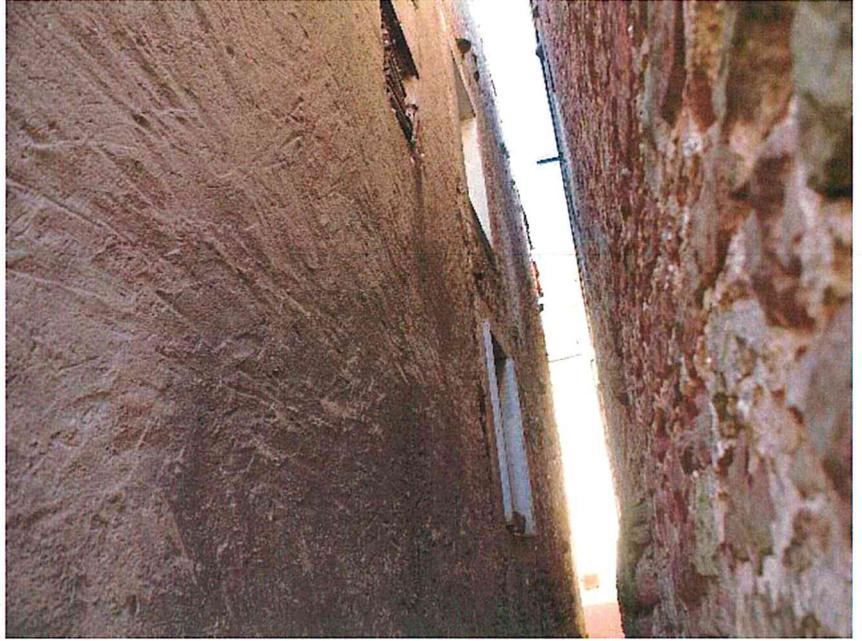


Photo 82 :

aspect de la rue dans laquelle est situé l'immeuble

